

2023 TAXE D'APPRENTISSAGE

LICENCES
LICENCES PRO.
MASTERS PRO.

SOCIAL
SCIENCES
ECONOMIE
GESTION
COMMERCE
INTERNATIONAL
TOURISME...

GUINGAMP
& BREST

Ensemble, révélons les talents !



UCO
BRETAGNE NORD
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST



MOT DE LA DIRECTION

« Soulagés de pouvoir à nouveau **accueillir les étudiants à plein temps sur notre campus**, nous sommes heureux de pouvoir accomplir notre mission auprès d'eux avec la **proximité** et l'**accompagnement** qui nous caractérisent.

Le projet éducatif ambitieux de notre Université est de former de futurs collaborateurs et collaboratrices qui sauront faire face **aux changements environnementaux, économiques et aux enjeux sociétaux**.

Il y a 3 ans, la loi pour « **La liberté de choisir son avenir professionnel** » a rebattu les cartes de l'affectation des fonds de la taxe d'apprentissage. En modifiant le processus de versement, cette loi vous permet d'être

un acteur engagé de la formation sur votre territoire, dans votre secteur d'activité. Cette relation simplifiée doit nous permettre d'**agir conjointement pour accompagner nos jeunes**.

Ainsi vous pouvez nous apporter votre soutien pour **maintenir et renforcer la qualité de nos formations, offrir le meilleur à nos étudiants, vos alternants, vos futurs collaborateurs**.

Au nom de toute notre équipe et de nos étudiants et étudiantes, je vous remercie par avance de **votre engagement à nos côtés**. »

Viviane Le Guilloux
Directrice de l'UCO BN

L'UCO BRETAGNE NORD RÉPOND AUX BESOINS DU MONDE PROFESSIONNEL : C'EST UN OUTIL DE FORMATION AU SERVICE DES ENTREPRISES.

L'UCO Bretagne Nord forme chaque année plus de 900 étudiants dans les domaines du commerce, de la gestion, des sciences humaines et sociales, des langues, et des sciences et technologies.

Au fil des années nous avons constamment développé des formations et des dispositifs pédagogiques professionnalisants :

- Stages en entreprise obligatoires à chaque niveau d'étude.
- Projets tuteurés ou d'études et de recherche en collaboration avec les entreprises partenaires.
- Projet professionnel étudiant (PPE).
- Mise en oeuvre d'un module « Entrepreneurat ».
- De nombreux travaux pratiques « grandeur nature » effectués avec l'utilisation de matières premières et de matériels spécifiques.
- Enseignements dispensés par des intervenants issus du monde de l'entreprise.
- Rencontres diverses avec les professionnels : visites d'entreprises, job dating, conférences, colloques, témoignages...



ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR PRIVÉ
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL
LOI DU 22.07.2013



SOUTENEZ
L'UCO BRETAGNE NORD

“ EN VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE À L'UCO BRETAGNE NORD DE GUINGAMP, VOUS PARTICIPEZ À NOS FUTURS PROJETS. ”

VOUS CONTRIBUEZ À...

- Développer le suivi et la professionnalisation des parcours de nos étudiants.
- Développer de nouveaux moyens au service de la pédagogie (numérique).
- Acquérir de nouveaux matériels informatiques.
- Mettre aux normes d'accessibilité handicap plusieurs de nos bâtiments et espaces.
- Poursuivre l'équipement de nos laboratoires et salles de cours.
- Soutenir le développement de notre institution.

COMMENT VERSER ? LA TAXE D'APPRENTISSAGE

■ ÉTAPE 1 : REMPLIR LE FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT EN LIGNE SUR NOTRE SITE WEB :

<https://forms.office.com/e/nxHcUpsvgW>

En nous retournant votre promesse de soutien via le formulaire en ligne disponible sur notre site web (onglet « entreprises ») :

> En plus de nous signifier dès aujourd'hui votre intention, il nous permettra de revenir vers vous pour vous accompagner dans cette nouvelle démarche.

■ ÉTAPE 2 : DÉCLARER LE MONTANT DU VERSEMENT :

En avril, votre entreprise déclare le montant total de sa taxe d'apprentissage lors de sa déclaration sociale nominative (DSN).

Cette dernière sera prélevée le 5 ou le 15 mai par l'URSSAF.

■ ÉTAPE 3 : SE CONNECTER A LA NOUVELLE PLATEFORME SOLTÉA :

À partir du 25 mai, votre entreprise se connecte sur la nouvelle plateforme de fléchage Soltéa (<https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/>) pour désigner l'UCO Bretagne Nord comme bénéficiaire du solde de votre taxe d'apprentissage.

Pour cela, retrouvez l'UCO BN grâce à son code **UAI : 0221844k** ou Siret : 39326123500013.

■ ÉTAPE 4 : DÉSIGNER L'UCO BRETAGNE NORD COMME BÉNÉFICIAIRE :

Vous affectez votre solde de taxe d'apprentissage à l'UCO Bretagne Nord.

Le 15 juillet, la Caisse des Dépôts et Consignations nous reversera les fonds fléchés par votre entreprise. À partir de là, nous pourrions revenir vers vous pour vous remercier chaleureusement de votre soutien !

Nous vous remercions pour votre contribution au développement des formations et à la réalisation des projets de l'UCO Bretagne Nord.